



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE de VOILE RS :X OLYMPIQUE et NATIONAL JEUNE RS :X 8.5

Du 30 OCTOBRE au 02 NOVEMBRE 2009

Lieu : Rade de Brest – Port du Moulin blanc

Autorité Organisatrice : Les Crocodiles de l'Elorn

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux coureurs étrangers précisées en annexe « Prescription »
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, chaque windsurf devra porter à de chaque côté de sa voile (conformément à la régulation ISAF 20.4.1.2) les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité du concurrent, qui devra si nécessaire les remplacer.

3. SELECTION. ADMISSIBILITE et INSCRIPTION

La régata est ouverte aux windsurfs des séries :

- RS :X 8.5 Femme et 9.5 Homme pour le championnat de France de Voile RS :X,
- RS :X 8.5 Jeune Femme et Homme pour le National Jeune RS :X

3.1. Sélection au championnat de France:

Le Championnat de France de Voile RS:X 2009 est réservé aux coureurs licenciés sélectionnés et invités ainsi qu'aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06) invités.

3.1.1. Mode de Sélections et invitations au championnat de France :

3.1.2. Sélection au travers de la Coupe de France RS:X

Les 10 premières femmes et 20 premiers hommes du classement de l'épreuve Coupe de France de Voile RS:X organisée à La Rochelle du 20 au 22 mars 2009, hors Equipe de France et étrangers, sont sélectionnés au Championnat de France de Voile RS:X.

3.1.3. Invitation de l'Equipe de France : Les membres de l'Equipe de France sont invités à participer au Championnat de France de Voile RS:X

3.1.4. Autres invitations : Les demandes d'invitations de femmes et hommes proposées par la Direction Technique (coureurs haut niveau et étrangers) et le Département Voile Légère seront validées par le Vice-président en charge de la Voile Légère.

3.2. Sélection au National:

Le National RS:X 8.5 2009 est réservé aux coureurs licenciés sélectionnés et invités ainsi qu'aux coureurs étrangers invités.

3.2.1. Mode de Sélection et Invitations

Les Sélections et demandes d'invitations de femmes et hommes seront proposées par la Direction Technique (coureurs haut niveau et étrangers) et le Département Voile Légère seront validées par le Vice-président en charge de la Voile Légère.

3.3. Les listes des coureurs qualifiés et invités pour le championnat de France de Voile RS :X et pour le National Jeune RS :X seront mises en ligne sur le site de la FFVoile le 12 octobre 2009.

3.4. Admissibilité :

- (i) Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée de l'épreuve 2009.
- (ii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.

3.5 INSCRIPTION

L'inscription et le paiement des frais de constitution du dossier au Championnat de France seront effectués par courrier.

Le bulletin d'inscription sera disponible sur le site de la FFVoile le 12 octobre au matin.

Attention pour valider votre inscription, vous devrez lors de la confirmation des inscriptions sur place présenter les documents suivants :

- Votre licence FFVoile valide visée par un médecin ou un certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- La Fiche de sur classement dûment complétée, si nécessaire,
- § L'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- § Le certificat de jauge valide de votre windsurf selon la classe.

IMPORTANT Envoi par courrier :

Les concurrents sélectionnés et/ou invités, devront à partir du 12 octobre au matin télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin d'inscription et l'adresser par courrier à :

Les Crocodiles de l'Elorn - Centre Nautique Port du Moulin Blanc 29200 BREST

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de : **Les Crocodiles de l'Elorn**

4 DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 25 / 10 minuit	Montant à partir du 26/ 10
RS :X	48 €	72 €

4.2 Remboursement :

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice, moins les frais de gestion de dossier : windsurf 5€.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place, et en présence de l'adulte responsable pour les coureurs mineurs : **Le vendredi 30 octobre de 14h00 à 18h00**,
Pendant la confirmation des inscriptions, les entraîneurs et accompagnateurs présents pendant l'épreuve devront s'inscrire au bureau des accréditations.

5.2 Jours de course :

Date	Horaires	Classe(s)
30/10	Confirmation des Inscriptions	RS:X 8.5 et 9.5
31/10	Heure du 1 ^{er} briefing 9h et Course(s) à suivre	RS:X 8.5 et 9.5
01/11	Heure du 1 ^{er} briefing 9h et Course(s) à suivre	RS:X 8.5 et 9.5
02/11	Heure du 1 ^{er} briefing 9h et Course(s) à suivre Palmarès à partir de 17h	RS:X 8.5 et 9.5

6 **MARQUAGE** : Les opérations préalables de marquage se dérouleront le vendredi 30 octobre de 14h00 à 18h00, au parc concurrents du championnat.

7 **INSTRUCTIONS DE COURSE** : Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 30 octobre de 14h00 à 18h00.

8 **LES PARCOURS** : Les parcours à effectuer seront précisés à chaque briefing concurrent.

9 **SYSTEME DE PENALITE** : Pour les windsurfs, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3
Pour toutes les séries 12 courses sont programmées.
4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

10.2 Le système décrit par B.8.2. et B.8.3 s'appliquera.

11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 **PRIX** : Des prix seront distribués comme suit :

Champion de France de Voile RS :X Féminin en 8.5

Championne de France de Voile RS :X Masculin en 9.5

Vainqueur du National Jeune RS :X Féminin en 8.5

Vainqueur du National Jeune RS :X Masculin en 8.5

Ces différents titres de champion de France seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 concurrents inscrits définitivement dans chaque catégorie. Pour la catégorie féminine, ce nombre est ramené à 10.

Les trois premiers coureurs de chacune des catégories du championnat de France validées recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.



13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les coureurs participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14 DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le coureur autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite compétition.

15 ASSURANCE

Les coureurs étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile, avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : cecile.hovsepian@ffvoile.fr

Internet : www.ffvoile.org

Organisation : didier.flamme@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Les Crocodiles de l'Elorn

Centre Nautique Port du Moulin Blanc

29200 BREST

Tél. : 09 62 32 57 03

Email : crocotelorn@orange.fr



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



SIGNATURES DU COUREUR : précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

"J'accepte de me soumettre aux règles de course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"
"En participant à ce Championnat, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux dudit championnat".

Le coureur (nom, prénom) : _____

RESPONSABLE PENDANT L'EPREUVE (Obligatoire pour chaque mineur)

Rappel du texte de l'avis de course
Admissibilité : Tout coureur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du Championnat de France RS:X ou du National Jeunes 2009. Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.

Je soussigné(e) (nom, prénom) : _____
Qualité : _____
Adresse pendant l'épreuve : _____
N° de téléphone pendant le championnat : _____
Accepte l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du Championnat de France RS:X ou du National Jeunes 2009 pour le mineur (nom prénom) : _____
Fait le _____ à : _____ Signature : _____

ADRESSE HABITUELLE DU COUREUR

Adresse habituelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
N° de téléphone : _____ E-mail : _____

ADRESSE DU COUREUR PENDANT L'EPREUVE :

Adresse habituelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
N° de téléphone : _____ E-mail : _____

INFORMATION MEDIA :

Palmarès du coureur : _____
